

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2024 A MOLLENS

La séance est ouverte à 20h00.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Mollens et remercie les membres présents.

2. Appel

Présents : pour le Codir : MM. Yves Coeytaux, Mauro Scascighini et Jean-Marc Berguer

délégués(es) : Mme Doris Wicky

MM. Christian Croisier, Antoine Gavin, Fabien Dauphin, François Goldenschue, Juan-Ramon Merino de Tiedra et Alexandre Rosset

Excusés : délégués(es) : Mme Christelle Meyer et M. Patrick Badan

M. le président souhaite la bienvenue à M. Pierre-Denis Pellet, boursier de l'association.

La Municipalité de Mollens fonctionne de nouveau à 4 membres depuis le 30 septembre dernier.

Dans l'attente d'une élection communale complémentaire le poste de délégué(e) est vacant.

3. Assermentations éventuelles

Aucune assermentation à ce jour.

4. Approbation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Election d'un(e) scrutateur(trice)

M. Juan-Ramon Merino de Tiedra, délégué pour Mollens, est élu scrutateur.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2024

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

7. Préavis 2/2024 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2025

Le rapport de la Commission de gestion est lu par M. Christian Croisier.

La commission invite l'assemblée à accepter le budget 2025 tel que présenté, se soldant par un excédent de charges de 31'500.—. Déficit résultant principalement de l'augmentation des amortissements obligatoires.

Ce déficit s'explique également par l'achat du système de télégestion, par l'entretien des vannes de réseau, par les honoraires du bureau d'étude AIEGEP et par les amortissements.

M. Pierre-Denis Pellet, boursier, précise que, sur recommandation de la fiduciaire, les amortissements obligatoires ont été inscrits.

M. Alexandre Rosset demande à qui incomberont les frais de pose des nouveaux compteurs et sous-compteurs à Mollens. M. Jean-Marc Berguer informe que ces frais seront pris en charge par la commune.

M. Rosset fait deux remarques sur l'orthographe du mot système et sur l'impression du budget. M. Pierre-Denis précise que cela vient du programme Ofisa, donc interchangeable.

M. Juan-Ramon de Tiedra s'inquiète des hausses importantes relatives aux charges en électricité et des frais bancaires doublés par rapport au budget 2024.

M. Yves Coeytaux précise qu'il faut se baser sur les chiffres des comptes de 2023, car le budget 2024 a été sous-estimé.

La parole n'est plus sollicitée.

Le conseil intercommunal,

- vu le préavis No 2/2024 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le budget 2025 tel que présenté, se soldant par un excédent de charges de CHF 31'500.—.

8. Préavis No 3/2024 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour des essais de pompage au puits du Grand Marais

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Christian Croisier.

La commission précise que ces travaux sont nécessaires pour avancer dans le projet de construction d'un nouveau pompage au Grand Marais. Elle propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Juan-Ramon de Tiedra remarque que la possibilité de trouver une nouvelle source d'eau sur ce terrain n'est que favorable à nos communes. Théoriquement, il est donc bien venu de faire des essais de pompage.

En préambule : le préavis No 4/2022 relatif au même objet avait été présenté à l'assemblée et accepté en séance du 13 octobre 2022. Depuis, les projets de constructions de nouveaux pompages au Grand Marais, ainsi que dans le secteur du Pénezy étant « liés », ce dossier a évolué suite à de nombreuses discussions avec la SAGEP et la DGE. Les travaux présentés à l'époque n'ont donc pas été réalisés et le crédit non demandé.

Suite aux premières investigations réalisées par le bureau MFR Géologie-Géotechnique SA, une ressource importante d'eau souterraine se trouverait sous les limons et graviers de la plaine du Grand Marais.

Pour la réalisation de cette étude, le Comité Directeur demande de lui octroyer un crédit défini comme suit :

-Forages	CHF	46'000. —
-Direction des travaux, sondages, honoraires d'ingénieurs	CHF	41'500. —
-Divers imprévus et pour arrondir	CHF	2'500. —
Soit, un total de	CHF	90'000. —

Le Conseil Intercommunal

- vu le préavis No 3/2024 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le préavis relatif à la demande d'un crédit d'étude pour des essais de pompage au Puits du Grand Marais ;
2. D'autoriser le Comité Directeur à entreprendre les travaux prévus ;
3. D'accorder au Comité Directeur un crédit d'étude de CHF 90'000.— (nonante mille francs) pour la réalisation de ces travaux, montant enregistré dans les comptes de fonctionnement 2024.

Ce préavis étant accepté par l'assemblée, M. Yves Coeytaux informe que les essais débuteront en fin de cette année. Il précise qu'il y a un délai de 2 mois, depuis ce jour, pour le début de ces travaux.

8. Communications du Comité de Direction

Les informations suivantes sont données par M. Yves Coeytaux, président du Codir :

- Les analyses de l'eau n'ont été réalisées que deux fois cette année. Elles seront bientôt publiées dans nos 3 communes. Notre eau est parfaite et sans traitement. L'entreprise Sitec, n'effectuera plus ces analyses. La ville de Lausanne a été mandatée.
- La mise en conformité des installations du Parc nécessite beaucoup plus de travaux que prévu. Le coût de la remise en état de la serrurerie, l'entrée d'air, la tuyauterie et l'étanchéité représente CHF 35'000.--. La fosse n'a que peu de limon dans son fond. Ces murs et son sol sont en bon état. Par contre, le plafond doit être réaménagé pour un montant de CHF 109'000.--. Ces travaux seront financés par les taxes d'introduction. Lorsque la cuve sera désinfectée, l'eau sera chlorée. M. Christian Croisier propose de distribuer un avis à la population lors de cette intervention.
- L'Etat et la commune de Yens sont toujours en discussion pour la réalisation d'un puits.

9. Propositions individuelles et divers

L'assemblée revient sur les projets de la commune de Yens. La discussion s'engage sur le passé et le futur des éventuels connections qui auraient pu être réalisées, ou arriveront, dans les divers villages du Pied du Jura.

Le niveau d'eau de la Godille est parfait.

Il y a de nouveau des soucis d'eau brunâtre depuis le Grand Marais. Tous les tuyaux devraient être purgés, ainsi que les vannes en fin de circuit. Avec la construction du nouveau puits, ce désagrément devrait disparaître.

Les capes des vannes des rues de Mollens ont été entretenues ou changées par la Sté Hinni de Bienne.

La parole n'est plus demandée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h34.

Prochaine séance le jeudi 8 mai 2025, à 20h00, à Ballens.

Le président :

La secrétaire :



Antoine Gavin

Francine Meyer